

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 25 (1968)

Heft: 6

Artikel: À l'Université de Neuchâtel : le sport est encore au berceau mais il se porte bien!

Autor: Jeannotat, Yves

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'Université de Neuchâtel: le sport est encore au berceau mais il se porte bien!

Yves Jeannotat

Il y a quatre ans à peine, le sport était totalement inexistant à l'Université de Neuchâtel, ou, du moins, rien n'en officialisait la pratique.

Ce n'est qu'en 1964 que les responsables de cet établissement, sans peut-être en reconnaître absolument les qualités intrinsèques et la valeur profonde, sans être nécessairement convaincus, non plus, de son action positive sur l'équilibre de l'étudiant, décidèrent d'ouvrir une place au sport dans les programmes pour ne pas s'isoler par trop des autres universités suisses.

On fit alors appel à un maître de sport qui professait jusque-là à l'École de Commerce de la Ville: Monsieur Paul Steiner. Certes, il n'était pas gâté, puisque tout était à faire. Et pourtant, ce n'est peut-être pas un désavantage que de pouvoir créer de toutes pièces une institution au sujet de laquelle on a déjà des vues bien arrêtées, parce que c'est notre passion et notre raison de vivre.

Monsieur Steiner ébaucha donc un premier programme expérimental qui, de semestre en semestre, alla s'élargissant et se perfectionnant.

Après tout juste quatre ans d'activité, l'Université de Neuchâtel offre à ses étudiants la possibilité de s'adonner au sport dans vingt-quatre disciplines différentes et elle a, en cela, ainsi que par le pourcentage des inscriptions aux entraînements, rejoint pratiquement le niveau des autres universités romandes. C'est, en effet, un grand succès pour M. Steiner que d'avoir réussi en si peu de temps à amener plus du 50 pour cent des étudiants immatriculés à la pratique d'une activité physique « et ceci, me dit-il, en respectant très strictement le principe de la liberté académique ».

Le plus grand problème, ici plus qu'ailleurs encore, est constitué par le manque d'installations. Aucun terrain ne lui appartient encore en propre. Elle doit donc solliciter la générosité de la Ville qui lui fournit, certains soirs, une salle de gymnastique, et celle des sociétés privées qui mettent occasionnellement leurs emplacements à sa disposition.

« Cependant, me confie encore M. Steiner, nous avons bon espoir que l'Etat construise très bientôt des installations à notre intention et, ce qui est fort appréciable, dans le voisinage direct de l'école, facilitant ainsi la mission fonctionnelle du sport universitaire. »

Conclusion

J'ai sous les yeux une étude de Walter Platz sur le sport à l'Université de Vienne et rapportée dans les colonnes du « Sport » du 15 mars 1968. A sa lecture, je remarque qu'il y a une différence énorme dans la conception de l'activité physique telle qu'on la conçoit chez nous et chez nos voisins.

En effet, tous les maîtres de sport et près du 90 pour cent des élèves des universités romandes sont d'avis que le sport appartient, sans aucun doute, à la formation de l'homme équilibré, peu importe le milieu dans lequel il se trouve, mais qu'il doit être laissé, sans restriction aucune au libre choix de l'étudiant et ceci, par respect de la liberté académique dont j'ai déjà parlé plus haut. Ce n'est donc qu'un petit 10 pour cent qui suggère l'introduction du sport obligatoire dans les programmes universitaires.

A Vienne par contre, ils sont 73 pour cent à émettre ce vœu tout en sachant parfaitement bien que cela chargera un peu plus encore leur horaire déjà bien

encombré pourtant. Cette différence est si grande qu'elle est presque impensable, de même qu'est énorme la différence du nombre de pratiquants dans nos universités — environ 50 pour cent — d'avec celui de la capitale autrichienne, — environ 83 pour cent.

En ce qui concerne la liberté académique, défendue avec conviction et acharnement par tous nos responsables universitaires, Walter Platz dit ce qui suit: « La liberté académique a été l'argument dont se sont servi le plus fréquemment les rares étudiants qui se sont opposés à l'introduction du sport obligatoire dans le cadre des programmes universitaires. Il y a donc lieu de faire admettre par cette minorité aussi que formations intellectuelle et physique vont de pair dans la recherche d'une personnalité forte et équilibrée. C'est pourquoi je considère, poursuit Monsieur Platz, que l'obligation de pratiquer l'exercice physique ne limiterait pas davantage la liberté individuelle et académique que les impératifs qui accompagnent le choix de chaque branche intellectuelle menant à l'obtention d'un grade universitaire. »

Je m'abstiendrai de prendre position, mais je remarquerai seulement que la notion de liberté a de multiples interprétations.

En dehors de ceci, il ressort clairement des études que je viens de faire, que le sport ou, plus simplement, la pratique d'une activité physique à l'université, est considérée par tous — ou presque — comme indispensable mais qu'elle est rendue difficile et souvent pratiquement impossible parce que les installations font défaut ou sont trop éloignées du centre d'étude, parce que l'étudiant manque de loisirs et, fréquemment, de possibilités financières, ce qui l'oblige à utiliser tout son temps libre pour gagner quelques petits sous, parce que, aussi, notre connaissance de l'homme reste imprégnée de l'image qu'en font nos croyances religieuses baignées de faux christianisme et qui veulent que l'homme soit divisé en deux êtres bien distincts: l'homme animal, insignifiant, vil et méprisable, et l'homme esprit, reflet de la divinité créatrice. Pour ceux-là, l'homme reste vraiment un inconnu, un inconnu qui mérite pourtant qu'on marche à sa conquête.

Itinéraires conseillés aux jeunes élèves

Bremerhaven est la première ville à pratiquer en Allemagne un système emprunté à la Suisse pour la protection des élèves les plus jeunes: il est remis aux parents des plans des rues de leur ville où est inscrit en rouge le chemin le plus sûr pour se rendre à l'école. Ce n'est pas toujours le chemin le plus court mais celui qui, en raison de ses feux de signalisation, passages cloutés ou patrouilles scolaires présente le moins de dangers.

Les parents de Bremerhaven sont très satisfaits de ce système que d'autres villes envisagent également d'adopter.

« L'Education en Allemagne », Bad Godesberg, 1967, No 3/4.